Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP ALL PURPOSE HIGH TEMPERATURE SUPER

IMPACT GREASE

Numéro de la matière : 00000000000312104

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

**Pour toute information sur la** : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

**transport** enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

Aspect	gel	
Couleur	vert foncé	
Odeur	huileux	

### **Classification SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

### **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]	
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	>= 30 - < 60	
distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	>= 30 - < 60	
quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1	

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

S'éloigner de la zone dangereuse. Faire appel à une assistance médicale.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Pas d'information disponible.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction : Poudre chimique sèche

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

appropriés Eau

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Conditions de stockage

sures

: Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : gel

Couleur : vert foncé
Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : 204 °C

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.01 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : > 10000 mm2/s (40 °C)

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses Conditions à éviter : Pas de dangers particuliers à signaler.

Matières incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

: Substances organiques Oxydes de carbone

: Donnée non disponible

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets peuvent être retardés, les symptômes peuvent inclure une irritation mineure des yeux ou de la peau.

Date de révision 10/01/2023 Version 1.1 Date d'impression 04/27/2025

La surexposition peut provoquer une légère irritation des yeux

ou de la peau.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

**IARC** Group 1: Cancérigène pour l'Homme

> quartz (SiO2) 14808-60-7

**ACGIH** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

#### Toxicité aiguë

### **Composants:**

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par : CL50 Rat: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h inhalation

cutanée

Toxicité aiguë par voie : DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Peut irriter la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

#### **Produit:**

Cancérogénicité -: N'est pas classifiable comme cancérogène pour

Evaluation l'homme.

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer comme produit non utilisé.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel):
PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES
DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

#### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.